

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières portent sur les activités suivantes :

1° la finalisation du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec et la mise en œuvre de son plan d'action;

2° les activités de consultation, de rédaction, de production de documents, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données et le soutien logistique en matière d'aménagement et d'environnement;

3° la révision de la réglementation et la formation reliée;

4° l'amélioration du processus d'implantation du Schéma et autres dossiers en découlant;

5° les activités d'acquisition, de traitement, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'état du territoire.

2. Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel ainsi que les projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 750 000 \$.

TOTAL : 750 000 \$

Annexe préparée le 31 janvier 2018 par :

François Trudel
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement